

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



Choisir l'association
Les Papillons Blancs de Lille
pour le versement de la
taxe d'apprentissage



AGIR POUR ET AVEC LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



Pourquoi choisir l'association Les Papillons Blancs de Lille ?

En versant votre taxe d'apprentissage à l'IMPro du Chemin Vert ou l'Esat du Groupe Malécot, vous soutenez l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Vous contribuez directement au développement d'actions de formation et d'insertion professionnelle.

L'association Les Papillons Blancs de Lille est née il y a plus de 65 ans de la force militante de parents. Association loi 1901, elle rassemble leurs souhaits, volontés et idées pour défendre les intérêts des enfants et adultes en situation de handicap. Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique, elle milite pour une société plus solidaire et inclusive.

Près de 2100 enfants, adolescents et adultes ainsi que leurs proches sont accompagnés dans la métropole lilloise, tout au long de leur parcours de vie.

Quelques changements : **2022**, une année de transition

Sur les salaires 2021, la taxe d'apprentissage 2022 se déclare à l'OPCO jusqu'au **28 février 2022**. Déclarez-la, calculez les 13% puis vous avez **jusqu'au 31 mai 2022** pour transmettre votre règlement à l'établissement de votre choix.

Depuis le 1er janvier 2022, la taxe d'apprentissage 2023 sur les salaires 2022 se verse à l'Urssaf via la DSN. Ensuite, les 13% revenant à l'établissement choisi seront affectés sur une plateforme dématérialisée.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 sur les salaires 2021*

Masse salariale mensuelle
brute 2021 (0,68%)

soit 0,59%

87 %

de la taxe est versée
à votre URSSAF mensuellement via la DSN

=

Nouveauté applicable au 1er janvier 2022*

* Attente de décret à paraître avant la fin de l'année 2021

13 %

Ce versement peut être effectué **jusqu'au 31 mai 2022** au profit de notre IMPro ou de notre Esat.

N°UAI : 0594776W

Nos actions en faveur de l'apprentissage

L'association Les Papillons Blancs de Lille gère l'IMPro du Chemin Vert, à Villeneuve-d'Ascq, et l'Esat du Groupe Malécot, implanté sur 7 sites dans la métropole lilloise. Ces établissements accompagnent des adolescents et adultes dans leur parcours professionnel.

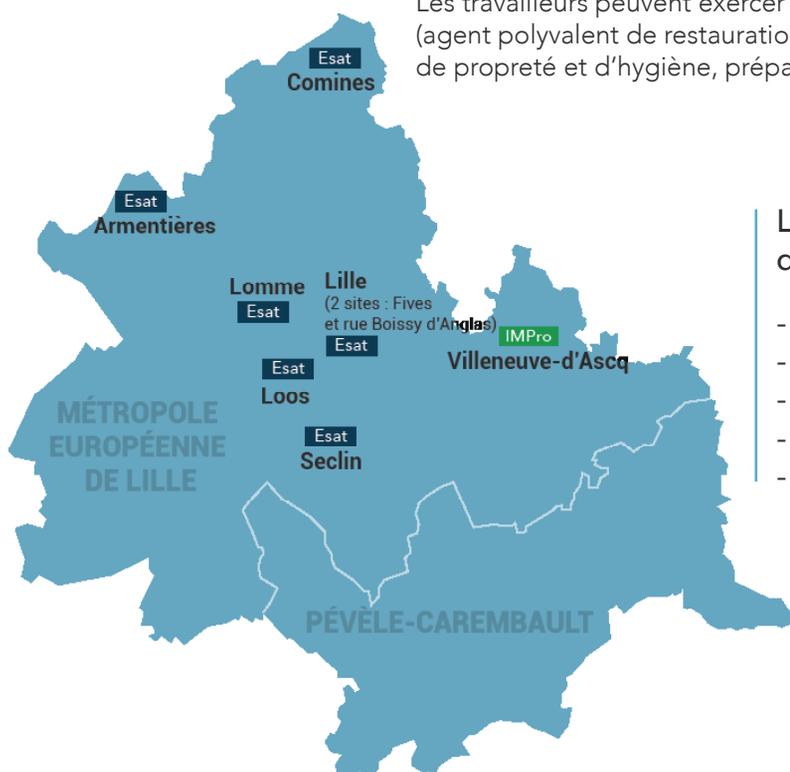


L'IMPro (institut médico-professionnel) accompagne notamment les adolescents et jeunes adultes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Des jeunes sont formés dans les domaines de la restauration, le service hôtelier, l'entretien des locaux, la couture, l'entretien textile, la repasserie, l'horticulture, l'aide à la personne, l'informatique ou encore la vente.



L'Esat (établissement et service d'aide par le travail) du Groupe Malécot accompagne près de 1000 travailleurs en situation de handicap mental sur 7 sites dans la métropole de Lille. Chacun bénéficie d'un accompagnement, de formations, d'actions de soutien et de professionnalisation adaptés à ses besoins, ses aspirations et ses compétences.

Les travailleurs peuvent exercer 13 métiers dans des domaines très variés (agent polyvalent de restauration, préparateur esthétique de véhicule, agent de propreté et d'hygiène, préparateur de commande, jardinier paysagiste...).



Le versement de votre taxe d'apprentissage permet de :

- S'ouvrir aux métiers de demain
- Favoriser la formation et la qualification
- Développer les compétences des travailleurs
- Favoriser l'inclusion sociale
- Développer les actions d'insertion





Comment verser **la taxe d'apprentissage** ?

par chèque

Le chèque doit être libellé à l'ordre des Papillons Blancs de Lille. Merci d'indiquer :

- votre numéro de siret
- le bénéficiaire de votre choix : IMPro ou Esat

Et d'adresser votre chèque à :

Les Papillons Blancs de Lille

Taxe d'apprentissage

42 rue Roger Salengro - CS 10092

59030 Lille Cedex

par virement bancaire

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 6715 219

BIC : CCOPFRPPXXX

Titulaire du compte : Les Papillons Blancs de Lille

Formulaire à retourner à contact@papillonsblancs-lille.org ou par courrier

Etablissement auquel l'entreprise verse 13% de la taxe d'apprentissage :

IMPro du Chemin Vert

Esat du Groupe Malécot

Versement effectué par :

chèque

virement bancaire

Votre entreprise :

Numéro Siret :

Adresse postale :

Code postal et commune :

Interlocuteur (prénom et nom) :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

**Merci! En retour de votre règlement et de ces informations,
un reçu libérateur vous sera adressé.**



Association Les Papillons Blancs de Lille - affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique

42 rue Roger Salengro - CS 10092 - 59030 Lille Cedex

03 20 43 95 60 - contact@papillonsblancs-lille.org - www.papillonsblancs-lille.org

Association à but non lucratif de type loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture du Nord n°W595004890.

